

## La Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, et entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.



### ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## Contacts



### Mairie de Sallanches

30 quai de l'Hôtel de ville  
BP 117  
Tel : 04 50 91 27 27  
Courriel : [contact@sallanches.fr](mailto:contact@sallanches.fr)  
<http://www.sallanches.fr>



### Fondation du patrimoine Rhône-Alpes

Fort de Vaise  
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon  
Tel : 04 37 50 35 78  
[rhonealpes@fondation-patrimoine.org](mailto:rhonealpes@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

### Localisation du projet : Sallanches



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

**Château des Rubins**

à Sallanches



# LE PROJET

## Description

Le château des Rubins, demeure seigneuriale du 14<sup>e</sup> siècle, a été épargné par l'incendie du 19 avril 1840 qui a détruit une grande partie de la ville de Sallanches. Il n'a pas été vendu comme bien national ni détruit à la révolution.

Cet édifice, acquis par la commune de Sallanches en 1978, a subi une première extension et des aménagements intérieurs qui ont dévalorisés l'architecture unitaire du bâtiment.

Une restauration importante, aussi bien intérieure qu'extérieure va être entreprise pour remettre en valeur l'ensemble de ce patrimoine immobilier, en préservant l'existant, comme la superbe porte d'entrée d'époque qui retrouvera sa vocation initiale d'entrée principale du château ou l'escalier à vis en pierre noire de Magland.

Les ouvertures extérieures et la façade vont être rénovés et à l'intérieur, la reprise des poutres, plafonds, menuiseries va s'ajouter à la mise en conformité des locaux et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ce fleuron d'époque, déjà visité par les guides du patrimoine, retrouvera ainsi toute sa place dans le patrimoine architectural de ville de Sallanches, tout en abritant un nouvel équipement muséal original, pour un montant total d'environ 5 millions d'euros.

Pour que le projet se concrétise, nous avons besoin de vous.

### Contreparties

A partir de 10€ : Nom du donateur affiché sur le site internet [www.sallanches.fr](http://www.sallanches.fr)

A partir de 100€ : Entrée au château pour une famille parents-enfants

A partir de 300€ : Entrée au château pour une famille parents-enfants et un abonnement à la médiathèque

A partir de 500 € : Entrée au château pour une famille parents-enfants, un abonnement à la médiathèque et nom du donateur inscrit sur une plaque dans le château

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider à la restauration du

### Château des Rubins à Sallanches

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/59895](http://www.fondation-patrimoine.org/59895)

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine / Château des Rubins

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

\* Contreparties liées aux dons affichées dans la partie projet

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

### Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

